

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1655

11 juillet 2013

SOMMAIRE

31 Holding - Luxembourg	79398	ID25 Finance S.A.	79398
AB Luxembourg Holdings S.à r.l.	79420	Lamsteed S.A.	79394
Airelle S.A.	79395	Manra Investments S.à r.l.	79398
All Trans Logistic S.A.	79427	Margas S.à r.l.	79423
A.M.R. Comptabilité S.à r.l.	79428	MD'S Invest s.àrl.	79423
Antri S.A.	79420	MD'S Monterey s.àrl.	79422
Aperta Sicav	79395	Medtech S.A.	79417
Auguste S.à r.l.	79437	Mimer Management S.A.	79423
Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie	79435	MuV Finance Lux S.A.	79423
BBTPS Networks Holdings S.à r.l.	79433	New Europe Property Holdings (Luxem- bourg) 2005 S.à r.l.	79424
Bee Brand Management S.A.	79430	OCSiAI S.à r.l.	79424
Belle Ligne S.A.	79420	Premium Capital Investments (P.C.I.) S.A.	79419
BNP Paribas High Quality Euro Bond Fund	79398	Sotha	79397
Bougie Investment S.A. SPF	79426	Surf'In SA	79424
CapB Fund I S.à r.l.	79418	Telefónica Insurance S.A.	79424
Capinvent	79394	Todi Bro. S.A.	79426
Centuria Participations S.A.	79417	Toro Capital S.A.	79425
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	79440	Torrus Funds	79396
Chamelle S.A.	79395	Tower Fund	79394
Colisée Topco S.à r.l.	79440	TPG Biotech JP (Lux) S.à r.l.	79421
Colt Group S.A.	79418	TPG Devon S.àrl.	79440
Commerz Funds Solutions S.A.	79398	Trendiction S.A.	79425
Conical SPF S.A.	79418	United Brokers S.A.	79425
CREA Immo S.A.	79419	Value Capital Partners SA-SPF	79438
CV Invest S.A.	79419	Value Capital Partners SA-SPF	79425
Danlux Constructions S.à r.l.	79422	Vrucht Holding S.A.	79426
Doregi S.A.	79417	VSA International S.A.	79426
Drake Invest S.A.	79418	Weldpart S.A.	79394
Dubimmo S.A.	79421	Winslim S.à r.l.	79421
Européenne d'Hôtellerie S.A.	79396	WP Roaming IV S. à r.l.	79416
Global Green Management S.à r.l.	79397		
HSBC Bank plc	79416		

Weldpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.634.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 juin 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 août 2013 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013095587/795/18.

Capinvent, Fonds Commun de Placement.

Wir informieren Sie darüber, dass zum 31. Mai 2013 alle Anteile des Investmentfonds CAPINVENT - 4 (WKN: A0M6KV, ISIN: LU0328014047) zurückgegeben wurden und der Teilfonds somit liquidiert ist.

Der Erlös wurde an alle Anteilinhaber ausgezahlt. Es erfolgte somit keine Zahlung an die Caisse de Consignation.
Luxembourg, im Juli 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095585/755/8.

Tower Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié de Tower Fund fonds commun de placement du 29 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Tower Fund Management Company S.A

Référence de publication: 2013053673/10.

(130065463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Lamsteed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 18 juin 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 août 2013 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013095588/795/18.

Airelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.510.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le mercredi 31 juillet 2013 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.
2. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2012 et du compte de profits et pertes y relatifs ; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.
4. Divers.

Le conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013092942/34/19.

Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 65.069.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 août 2013 à 16:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013087106/696/15.

Aperta Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.257.

The shareholders of Aperta Sicav (the "Company") are hereby duly convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") to be held on 5 August 2013 at 11.00 a.m. in the offices of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 1 to change the name of the Company from "Aperta Sicav" to "Anima Sicav", to become effective on 30th September 2013.
2. Amendment of Article 4 to change the registered office of the Company.
3. Amendment of Articles 7 and 9 and removal of Article 8 in order to withdraw the references to share certificates.
4. Amendment of Article 11 to adapt the large redemption process to the laws and regulations.
5. Amendment of Article 14 to change the annual general meeting of shareholders arrangements.
6. Amendment of Article 18 to change the Board of Directors election process.
7. Amendment of Article 31 and creation of a new Article 32 in order to adapt the liquidation and merger processes to the laws and regulations.

8. General Amendment of the Articles of Incorporation to replace the references of the law of 10 December 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment.
9. General cosmetic amendments of the Articles of Incorporation.
10. Modification of the articles numbers.

The points n° 2 to 10 will become effective on 16 September 2013.

In order for the Meeting to deliberate validly on the agenda, a quorum of 50% of the outstanding share capital is required, and the passing of the above resolutions requires the consent of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. If the quorum is not reached, the Meeting will be reconvened in the manner prescribed by Luxembourg law, in order to deliberate on the same agenda. Any reconvened Meeting may validly deliberate without any quorum, and resolutions will also be passed with the consent of two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Shareholders who are not able to attend the Meeting are kindly requested to execute the enclosed Proxy Card and return it to the registered office of the Company at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. To be valid, a Proxy Card should be received before 5.00 p.m. (Luxembourg time) on 2 August 2013.

The proxy shall remain valid for the reconvened Meeting if the quorum required by Luxembourg law is not reached at the first Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013095586/755/39.

Européenne d'Hôtellerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.704.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *19 juillet 2013* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013087109/1023/16.

Torru Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Notice is hereby given that the

MEETING

of Torru Funds (the "Company") will be held on *29 July 2013* at 12.00 (noon) at the registered office of the company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the financial year ended March 31, 2013;
2. Presentation of the Report of the Auditors for the financial year ended March 31, 2013;
3. Approval of the Audited Annual Accounts for the financial year ended March 31, 2013;
4. Discharge of the Board of Directors and of the Auditors with respect to the performance of their duties for the financial year ended March 31, 2013;
5. Ratification of the co-optation of Mrs. Miriam Muller on November 21, 2012 to serve as director of the Company until the date of the Meeting and appointment of Mrs. Miriam Muller to serve as director of the Company until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts for the financial year ending March 31, 2014;

6. Election or re-election of the Company's directors to serve until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts for the financial year ending March 31, 2014;
7. Re-appointment of the auditors of the Company to serve until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts for the financial year ending March 31, 2014.
8. Approval of the payment of dividends in respect of the financial year ended March 31, 2013.
9. Acknowledgment of the fees earned by non affiliated directors.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Financial Statements

The Financial Statements, together with the Audited Annual Report, will be made available at the registered office of the Company.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy (available at the register office of the Company) by returning it to the registered office of the Company (Attn. Domiciliary Services) by fax to +352 24 52 42 04 no later than 25 July 2013 close of business in Luxembourg. The original Form of Proxy shall then be sent by mail to the registered office of the Company.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2013095589/755/39.

Global Green Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.347.

Le règlement de gestion de Global Green Fund FCP-SIF modifié au 11 avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054024/11.

(130065891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Sotha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.376.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der Sotha

Die Ordentliche Generalversammlung der SOTHA vom 8. Mai 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Herr Dr. Wolfgang Kuhn (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)
- Herr Thomas Stransky (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Mai 2013.

Für SOTHA

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013061084/23.

(130074664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Le règlement de gestion de Europe SectorTrend UCITS ETF coordonné a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commerz Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2013057790/12.

(130070907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

BNP Paribas High Quality Euro Bond Fund, Fonds Commun de Placement.

Le Règlement de Gestion du Fonds Commun de Placement «BNP PARIBAS HIGH QUALITY EURO BOND FUND» signé le 22 avril 2013 et entré en vigueur le 30 avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour BNP Paribas Investment Partners Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013059359/11.

(130073424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

ID25 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.417.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 24 avril 2013 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé président du conseil d'administration.

De plus, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 mai 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017:

- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Luc GERONDAL, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur;
- Réviconsult S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068367/19.

(130084365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

31 Holding - Luxembourg, Société à responsabilité limitée,

(anc. Manra Investments S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.635,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 174.660.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of May,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Manra Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 174.660, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 28, 2012 pursuant to a deed of Maître

Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 617, page 29591 of March 13, 2013. The articles of association of the Company have not yet been amended.

There appeared:

Trubeauty Investments Limited, a BVI business company organized under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Wickhams Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 1742243, represented by Xuan Wen Zhou, in her capacity as director (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to change the Company's denomination into "31 Holding - Luxembourg" and to subsequently amend article two (2) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect such change of denomination.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-five Euro (EUR 135.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value one Euro (EUR 1.-) per share to twelve thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 12,635.-), by way of the issuance of one hundred thirty-five (135) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by a contribution in kind.

4. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the increase of share capital adopted under item 2. above.

5. Amendment of the corporate object of the Company and of article three (3) of the Articles which shall in the amended and restated Articles as adopted under item 6. below read as follows:

" **Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt securities and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose"

6. Full restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

7. Acceptance of the resignation of Mr. Fabrice Geimer as Manager of the Company with immediate effect and appointment of Mrs. Xuan Wen Zhou and Mr. Phillip Lim as new Managers of the Company for an unlimited period.

8. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

9. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company into "31 Holding - Luxembourg" and to subsequently amend article two (2) of the Articles which shall have the wording as per article two (2) of the amended and restated Articles to be adopted under the Sixth Resolution below.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-five Euro (EUR 135.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value one Euro (EUR 1.-) per share to twelve thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 12,635.-), by way of the issuance of one hundred thirty-five (135) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share.

Third Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares that it subscribes for one hundred thirty-five (135) shares of the Company and fully pays up such shares by contributions in kind consisting of:

1) ten (10) shares (the HKCo Shares) the Sole Shareholder holds in the share capital of 31 Holding - Hong Kong Limited, a company organized under the laws of Hong Kong, with registered office at Suite 801, Singa Commercial Centre, 144-151 Connaught Road West, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 1907454 (HKCo), such HKCo Shares having a fair market value (equal to the book value) of at least ten Euro (EUR 10.-) and representing one per cent (1%) of the share capital of HKCo. The valuation of the contribution in kind of the HKCo Shares is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as at May 23, 2013 (the Balance Sheet) signed by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the HKCo Certificate). It results from the HKCo Certificate that, as of the date of the HKCo Certificate:

- the Balance Sheet shows a participation of the Sole Shareholder in HKCo in the amount of at least ten Euro (EUR 10.-);

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the HKCo Shares representing one per cent (1%) of the share capital of HKCo;

- the HKCo Shares are fully paid-up;

- the Sole Shareholder is solely entitled to the HKCo Shares and possesses the power to dispose of the HKCo Shares;

- based on generally accepted accounting principles, the fair market value (equal to the book value) of the HKCo Shares contributed to the Company amounts, as per the Balance Sheet, to at least ten Euro (EUR 10.-), no material changes having occurred since the date of the Balance Sheet which would have depreciated the contribution made to the Company;

- according to the applicable law and the articles of association of HKCo, the HKCo Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;

- none of the HKCo Shares being encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the HKCo Shares and none of the HKCo Shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the HKCo Shares be transferred to it; and

- all formalities required in Hong Kong to transfer the legal and beneficial ownership of the HKCo Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the HKCo Shares by the Sole Shareholder to the Company; and

2) one hundred twenty-five (125) shares (the Liminal Shares) the Sole Shareholder holds in the share capital of Liminal & Co., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the RCS and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (Liminal), such Liminal Shares having a fair market value of at least one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) and representing one per cent (1%) of the share capital of Liminal. The valuation of the contribution in kind of the Liminal Shares is evidenced by inter alia (i) the Balance Sheet and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder

and acknowledged and approved by the management of the Company (the Liminal Certificate). It results from the Liminal Certificate that, as of the date of the Liminal Certificate:

- the Balance Sheet shows a participation of the Sole Shareholder in Liminal in the amount of at least one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-);
- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Liminal Shares representing one per cent (1%) of the share capital of Liminal;
- the Liminal Shares are fully paid-up;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Liminal Shares and possesses the power to dispose of the Liminal Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Liminal Shares contributed to the Company amounts, as per the Balance Sheet, to at least one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-), no material changes having occurred since the date of the Balance Sheet which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to the applicable law and the articles of association of Liminal, the Liminal Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;
- none of the Liminal Shares being encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Liminal Shares and none of the Liminal Shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Liminal Shares be transferred to it; and
- all formalities required in Luxembourg to transfer the legal and beneficial ownership of the Liminal Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Liminal Shares by the Sole Shareholder to the Company.

The contribution in kind of the HKCo Shares and the Liminal Shares by the Sole Shareholder to the Company is to be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The HKCo Certificate and the Liminal Certificate, and a copy of the Balance Sheet signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above increase of share capital adopted under the Second Resolution, which shall have the wording as per article six (6) of the amended and restated Articles to be adopted under the Sixth Resolution below.

Fifth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and article three (3) of the Articles which shall in the amended and restated Articles as adopted under the Sixth Resolution below read as follows:

" Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt securities and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose"

Sixth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means 31 Holding – Luxembourg.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Company Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Circular Resolutions	
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "31 Holding - Luxembourg". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt securities and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 12,635.-), represented by twelve thousand six hundred thirty-five (12,635) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propiétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Company Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of

Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified,

(ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other,

(iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and

(iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers, (ii) the individual signature of any Manager but only for transactions up to an amount of five thousand

Euro (EUR 5,000.-) on a per transaction basis, or as the case may be, (iii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Managers. The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Seventh Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Fabrice Geimer as Manager of the Company with immediate effect and to appoint with immediate effect the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Mrs. Xuan Wen Zhou, born on October 13, 1973 in China, residing at 469 W 21st Street, New York, NY 10011, USA;

- Mr. Phillip Lim, born on September 1, 1973 in Cambodia, residing at 19 Greene Street, YR, New York, NY 10013, USA; and

- Mr. Sinan Sar, employee, born on June 5, 1980 in Luxembourg, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Mrs. Xuan Wen Zhou, Manager;
- Mr. Phillip Lim, Manager; and
- Mr. Sinan Sar, Manager.

Eighth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Sole Shareholder party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour du mois de mai,

Pardevant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Manra Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 174.660 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 28 décembre 2012 suivant un acte de Maître Carlo Versandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 617, page 29591 du 13 mars 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

A comparu:

Trubeauty Investments Limited, une BVI Business Company, constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1742243, représentée par Xuan Wen Zhou en sa qualité de directeur (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de l'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de changer la dénomination de la Société en «31 Holding - Luxembourg» et de modifier en conséquence l'article deux (2) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter ce changement de dénomination.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq Euro (EUR 135,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à douze mille six cent trente-cinq Euro (EUR 12.635,-), par l'émission de cent trente-cinq (135) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par un apport en nature.

4. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus.

5. Modification de l'objet social de la Société et de l'article trois (3) des Statuts qui aura dans les Statuts modifiés et refondus tels qu'adoptés au point 6. ci-dessous la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

6. Refonte intégrale et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et, autant que nécessaire, insertion ou modification de titres dans les Statuts.

7. Acceptation de la démission de M. Fabrice Geimer en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et nomination de Mme Xuan Wen Zhou et de M. Phillip Lim en tant que nouveaux Gérants de la Société pour une durée indéterminée.

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

9. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «31 Holding - Luxembourg» et de modifier en conséquence l'article deux (2) des Statuts qui aura la teneur de l'article deux (2) des Statuts modifiés et refondus qui seront adoptés à la Sixième Résolution ci-dessous.

Deuxième Résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq Euro (EUR 135,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à douze mille six cent trente-cinq Euro (EUR 12.635,-), par l'émission de cent trente-cinq (135) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale.

Troisième Résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire à cent trente-cinq (135) parts sociales de la Société et libère intégralement ces parts sociales par des apports en nature consistant en:

1) dix (10) parts sociales (les Parts Sociales HKCo) que l'Associé Unique détient dans le capital social de 31 Holding - Hong Kong Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Suite 801, Singga Commercial Centre, 144-151 Connaught Road West, Hong Kong, immatriculée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1907454 (HKCo), lesdites Parts Sociales HKCo ayant une valeur de marché (égale à la valeur nominale) d'au moins dix euros (EUR 10,-) et représentant un pour cent (1%) du capital social de HKCo. L'évaluation de l'apport en nature des Parts Sociales HKCo est attestée entre autres par (i) les comptes intermédiaires de l'Associé Unique en date du 23 mai 2013 (les Comptes Intérimaires) signés par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat HKCo). Il résulte du Certificat HKCo qu'à la date dudit Certificat HKCo:

- les Comptes Intérimaires montrent une participation de l'Associé Unique dans HKCo d'un montant d'au moins dix Euro (EUR 10,-);
- l'Associé Unique est propriétaire légal et bénéficiaire économique des Parts Sociales HKCo représentant un pour cent (1%) du capital social de HKCo;
- les Parts Sociales HKCo sont entièrement libérées;
- l'Associé Unique est le seul ayant-droit des Parts Sociales HKCo et seul habilité à disposer des Parts Sociales HKCo;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché (égale à la valeur nominale) des Parts Sociales HKCo apportées à la Société est, selon les Comptes Intérimaires, d'au moins dix Euro (EUR 10,-) aucun changement conséquent n'étant intervenu qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société depuis la date des Comptes Intérimaires;
- conformément à la loi applicable et aux statuts de HKCo, les Parts Sociales HKCo apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;
- aucune des Parts Sociales HKCo n'étant grevée de gage ou usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales HKCo et aucune des Parts Sociales HKCo n'est sujette à une quelconque saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une quelconque personne pourrait exiger que l'une ou plusieurs des Parts Sociales HKCo lui soi(en)t transférée(s); et
- toutes les formalités requises à Hong Kong pour le transfert de la propriété juridique et économique des Parts Sociales HKCo à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'apport des Parts Sociales HKCo par l'Associé Unique à la Société.

2) cent vingt-cinq (125) parts sociales (les Parts Sociales Liminal) que l'Associé Unique détient dans le capital social de Liminal & Co., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du RCS et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (Liminal), lesdites Parts Sociales Liminal ayant une valeur de marché d'au moins cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) et représentant un pour cent (1%) du capital social de Liminal. L'évaluation de l'apport en nature des Parts Sociales Liminal est attestée entre autres par (i) les Comptes Intérimaires et (ii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat Liminal). Il résulte du Certificat Liminal qu'à la date dudit Certificat Liminal:

- les Comptes Intérimaires montrent une participation de l'Associé Unique dans Liminal d'un montant d'au moins cent vingt-cinq euros (EUR 125,-);
- l'Associé Unique est propriétaire légal et bénéficiaire économique des Parts Sociales Liminal représentant un pour cent (1%) du capital social de Liminal;
- les Parts Sociales Liminal sont entièrement libérées;
- l'Associé Unique est le seul ayant-droit des Parts Sociales Liminal et seul habilité à disposer des Parts Sociales Liminal;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Parts Sociales Liminal apportées à la Société est, selon les Comptes Intérimaires, d'au moins cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) aucun changement conséquent n'étant intervenu qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société depuis la date des Comptes Intérimaires;
- conformément à la loi applicable et aux statuts de Liminal, les Parts Sociales Liminal apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;
- aucune des Parts Sociales Liminal n'étant grevée de gage ou usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales Liminal et aucune des Parts Sociales Liminal n'est sujette à une quelconque saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une quelconque personne pourrait exiger que l'une ou plusieurs des Parts Sociales Liminal lui soi(en)t transférée(s); et
- toutes les formalités requises à Luxembourg pour le transfert de la propriété juridique et économique des Parts Sociales Liminal à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'apport des Parts Sociales Liminal par l'Associé Unique à la Société.

L'apport en nature des Parts Sociales HKCo et des Parts Sociales Liminal par l'Associé Unique à la Société sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le Certificat HKCo et le Certificat Liminal, ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus adoptée à la Deuxième Résolution qui aura la teneur de l'article six (6) des Statuts modifiés et refondus devant être adoptés à la Sixième Résolution ci-dessous.

Cinquième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et l'article trois (3) des Statuts qui aura, dans les Statuts modifiés et refondus tels qu'adoptés à la Sixième Résolution ci-dessous, la teneur suivante:

" Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

Sixième Résolution:

L'Associé Unique décide de refondre et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, si nécessaire, d'insérer ou de modifier tout titre dans les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.

Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Circulaires des Associés	
Société	signifie 31 Holding - Luxembourg.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «31 Holding - Luxembourg». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille six cent trente-cinq Euro (EUR 12.635,-), représenté par douze mille six cent trente-cinq (12.635) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/

des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Gestion. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants, (ii) la signature individuelle de tout gérant pour des opérations jusqu'à un montant de cinq mille Euro (EUR 5.000,-) par opération, ou selon le cas, (iii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Septième Résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de M. Fabrice Geimer en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Xuan Wen Zhou, née le 13 octobre 1973 en Chine, demeurant au 469 W 21st Street, New York, NY 10011, USA;
- M. Phillip Lim, né le 1^{er} septembre 1973 au Cambodge, demeurant au 19 Greene Street, YR, New York, NY 10013, USA; et
- M. Sinan Sar, employé, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est maintenant constitué comme suit:

- Mme Xuan Wen Zhou, Gérant;
- M. Phillip Lim, Gérant; et
- M. Sinan Sar, Gérant.

Huitième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de l'Associé Unique et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2013. Relation: LAC/2013/24835. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088780/974.

(130110052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.750.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.441.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068711/13.

(130084285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

HSBC Bank plc, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 178.455.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il a été décidé lors de la réunion du 16 mai 2013 du Continental Europe Management Committee du conseil d'administration de HSBC Bank plc, une société anonyme (public limited company) de droit anglais, ayant son siège social au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni (ci-après la «Société»), d'établir une succursale à Luxembourg, dont les caractéristiques sont les suivantes:

- 1. Dénomination de la succursale.** La succursale a pour dénomination HSBC Bank plc, Luxembourg Branch.
- 2. Adresse de la succursale.** 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 3. Activités de la succursale.** La succursale a pour objet l'acceptation de dépôts et l'octroi de crédits, de services de paiement et de gestion de liquidités, principalement aux entreprises.
- 4. Forme et dénomination de la Société.** La Société est une société anonyme (public limited company) de droit anglais ayant pour dénomination HSBC Bank plc.
- 5. Registre et numéro d'immatriculation de la Société.** La Société est enregistrée auprès du registre des sociétés (Companies House) sous le numéro 00014259.
- 6. Représentation de la Société.** La personne ayant le pouvoir par sa signature individuelle d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter à l'égard de la justice est la suivante:
Monsieur Brian Robertson, né le 30 avril 1954 à Newcastle Upon Tyne, Angleterre, demeurant professionnellement au 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, administrateur, nommé le 25 avril 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

7. Représentation de la succursale. Les personnes ayant le pouvoir d'engager la succursale à l'égard des tiers et de la représenter à l'égard de la justice sont les suivantes:

- Nigel Howard Fielding, né le 1^{er} avril 1962 à Manchester (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en qualité de Président Directeur général de la succursale;
- Michael Peter May, né le 7 mai 1958 à Chesterfield (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en qualité de Chef de la gestion des risques de la succursale.

A l'égard des tiers, la succursale est engagée par la signature individuelle de l'un de ses représentants permanents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pour HSBC Bank plc

Signature

Référence de publication: 2013092470/37.

(130112872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Doregi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 63.289.

Le Bilan consolidé de la société mère (Diego Della Valle & C. Srl) au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Doregi S.A.

Jacob Mudde

Administrateur

Référence de publication: 2013068978/14.

(130085464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Centuria Participations S.A., Société Anonyme,
(anc. Medtech S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 150.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 21 mai 2013

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

* M. Thierry Grosjean, né le 3 août 1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

* Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979, à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

* Melle Radia Taddart, née le 17 novembre 1985, à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

aux fonctions d'administrateurs.

* Kohnen & Associés S à.r.l., ayant son siège social 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190,

à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mai 2013.

Pour Centuria Participations S.A. (anc. Medtech S.A.)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068908/27.

(130085476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CapB Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 242.220.432,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Gérant

Référence de publication: 2013068883/11.

(130085268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Colt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068890/10.

(130085308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Drake Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.048.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 mai 2013, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur au sein du Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 05 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR, administrateur démissionnaire.

De plus, lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, Monsieur Fabio MASTROSI-MONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur au sein du Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 15 novembre 2012 en remplacement de Monsieur Yannick KANTOR, administrateur démissionnaire.

Le mandat des administrateurs nouvellement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 28 MAI 2013.

Pour: DRAKE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013068979/20.

(130084809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Conical SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.581.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration

- Monsieur Carlo SCHLESSER, né le 30 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommée Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Le 26 février 2013.

Pour CONICAL SPF S.A.

Référence de publication: 2013068936/13.

(130084732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 169.481.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 24 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour CV INVEST S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013068947/22.

(130085158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CREA Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 152.969.

—
Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der CREA Immo S.A. am Montag, 06.05.2013

Crea Immo S.A.-B 152.969

100% des Kapitals sind anwesend

Beginn. 13:45 Uhr

Top1 Wechsel des Verwaltungsratsvorsitzenden

Es wird einstimmig beschlossen, dass mit sofortiger Wirkung Frau Yvonne Johannes, wohnhaft in D- 66693 Mettlach, Am Jungenwald 56, geb. am 25.02.1988 in Merzig- Saar, Comptable, als Verwaltungsratsvorsitzende aus o.g. Gesellschaft ausscheidet.

Top 2 Neuer Verwaltungsratsvorsitzender

Als neuer Verwaltungsratsvorsitzender wird Herr Thomas Johannes, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6b, geb. am 06.02.1963 in Merzig - Saar, Comptable, ernannt.

Top 3 Weitere Beschlüsse wurden durch den Verwaltungsratsvorsitzenden nicht getroffen.

Der neue Verwaltungsratsvorsitzende beendet die außerordentliche Hauptversammlung um 14:00 Uhr.

Stadtbredimus, den 06.05.2013.

Thomas Johannes / Yvonne Johannes

Comptable Verwaltungsratsvorsitzender / Comptable

Référence de publication: 2013068945/23.

(130084980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Premium Capital Investments (P.C.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.709.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069322/9.

(130085695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Antri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 15 mai 2013

L'assemblée générale procède aux changements suivants au niveau du Conseil d'Administration: Monsieur Jean Cousin, administrateur, démissionne de son mandat d'administrateur.

Est nommé nouvelle administratrice jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014, Madame Anne Van Craen-Cousin, demeurant à B-1170 Bruxelles, 1, Chemin des Silex.

Monsieur François Cousin est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

En charge de la gestion journalière en qualité de fondé de pouvoir est nommé jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014:

Monsieur Lionel van Craen, demeurant à B-1160 Bruxelles, 12, rue Charles Lemaire. Son droit de signature est comme suit:

Il peut, conjointement avec un administrateur, signer et prendre au nom de la société tous engagements, contrat, documents, paiements.

Il peut, individuellement, signer et prendre au nom de la société tous engagements, contrats, documents paiements à concurrence de 25.000,00 Euro maximum.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013068812/24.

(130085676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Belle Ligne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.344.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 mai 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "BELLE LIGNE S.A." tenue en date du 7 mai 2013:

- 1) que European Audit S.à r.l. a été révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes;
- 2) que Luc Jean Henri LEPASCH, demeurant actuellement à L-2714 Luxembourg, 1b, rue Fort Wallis a été nommé aux fonctions du nouveau commissaire aux comptes;
- 3) que le mandat nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019;
- 4) que LACOGNATA Alain a été révoqué de sa fonction d'administrateur;
- 5) que LOGUIDICE Giovanna a été révoqué de sa fonction d'administrateur; et
- 6) que Mlle GREFF Lise, étudiante, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 148-150 bd de la Pétrusse, est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale en 2019.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2013068865/20.

(130085194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

AB Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068795/10.

(130084749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Winslim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 170.764.

Il résulte des contrats de cessions de parts sociales en date du 26 septembre 2012 que les associés sont dorénavant les suivants:

- Libra Sàrl, avec siège social au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 131.230, détenant 20 parts sociales;
- Colinium Sàrl, immatriculée au RCSL sous le numéro B 163.452, avec siège social au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, détenant 550 parts sociales;
- Monsieur Patrick FAURE, né le 12 mai 1946 à Périgueux (France), résidant au 18 Quai de Béthune, F-75004 Paris, France, détenant 100 parts sociales;
- Monsieur Florent CHOLLET, né le 15 novembre 1984 à Bordeaux (France), résidant au 92 rue des Dames, F-75017 Paris, France, détenant 20 parts sociales;
- Monsieur Franck LANGLAIS, né le 15 décembre 1965 à L'Haye les Roses (France), résidant au 1098 route du Pont de Clans, F-06400 Clans, France, détenant 10 parts sociales;
- Monsieur Louis-Marie CHOLLET, né le 23 janvier 1979 à Bordeaux (France), résidant au 16 strada Cerbaia, I-50028 Tavarnelle, Italie, détenant 20 parts sociales;
- Monsieur Benjamin CHOLLET, né le 19 avril 1981 à Bordeaux (France), résidant au 50 rue Saint Didier, F-75116 Paris, France, détenant 20 parts sociales;
- Monsieur Christian CONTZEN, né le 9 mars 1939 à Bruxelles (Belgique), résidant au 4 avenue du Château, F-92190 Meudon, France, détenant 100 parts sociales;
- Monsieur Yves LANDRE, né le 31 janvier 1953 à Nantes (France), résidant au 5b avenue Pierre Grenier, F-92100 Boulogne Billancourt, France, détenant 20 parts sociales;
- Monsieur Jean-Yves GASPARD, né le 9 novembre 1964 à Saint Jean de Maurienne (France), résidant au 297 rue des Pinsons, F-69400 GLEIZE, détenant 120 parts sociales;
- CARTER DAVIS UK LIMITED, une private company limited by shares, immatriculée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 7527346, avec siège social au 122-124 Tooley Street, SE1-2TU Londres, Royaume-Uni, détenant 20 parts;

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013068710/34.

(130084320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

TPG Biotech JP (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.731,10.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Biotech JP (Lux) S.à r.l.

Référence de publication: 2013068666/10.

(130084505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Dubimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068982/10.

(130085022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Danlux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7263 Helmsange, 18, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 43.132.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster.

IST ERSCHIENEN:

Herr Henrik PEDERSEN, Ingenieur, geboren in Kopenhagen (Dänemark), am 6. Oktober 1944, wohnhaft in L-7263 Helmsange, 18, rue de la Libération.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DANLUX CONSTRUCTIONS S.à r.l.", mit Sitz in L-5366 Münsbach, 162, rue Principale, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), Sektion B Nummer 43.132, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 242 vom 25. Mai 1993,

und dass deren Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt wurde gemäss Beschluss der Gesellschafter vom 13. November 2001 und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 454 vom 21. März 2002,

deren Satzung abgeändert wurde auf Grund einer Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2079 vom 7. November 2009

- Dass der Komparent einziger und alleiniger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft ist, und sich zu der gegenwärtigen ausserordentlichen Gesellschafterversammlungen versammelt hat, und dass er folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-7263 Helmsange, 18, rue de la Libération, zu verlegen und somit Absatz 1 von Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut erteilt:

„ **Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Walferdingen."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung stellt fest dass der alleinige Gesellschafter und Geschäftsführer, Herr Henrik PEDERSEN, vorbenannt, seinen Wohnsitz an folgende Adresse verlegt hat: L-7263 Helmsange, 18, rue de la Libération.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Henrik PEDERSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013068963/41.

(130085579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

MD'S Monterey s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue de Biergerkreitz.

R.C.S. Luxembourg B 112.344.

Extrait des résolutions de l'associée unique du 24/05/2013

Le 24 mai 2013, l'associée unique de la société à responsabilité limitée MD'S MONTEREY SARL, susvisée, a accepté la démission de Madame Marie-Lies DESODT de son mandat de gérante de la société à compter du 30.04.2013.

Bridel, le 24/05/2013.

MARIE-LIES DESODT / MATHIEU DE BEAUMONT

L'associée unique

Référence de publication: 2013069238/13.

(130084857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Margas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Cité Killeboesch.

R.C.S. Luxembourg B 116.850.

—
EXTRAIT

Suite à une convention de cession de parts sociales du 27 décembre 2009 signée par les deux associés de la société, la répartition des parts sociales a été modifiée comme suit:

- Monsieur Andreas FISCHLI 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Monsieur Andreas FISCHLI

Gérant

Référence de publication: 2013069231/15.

(130084942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Mimer Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.054.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Alan Botfield / Wim Rits

Référence de publication: 2013069223/13.

(130085603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

MD'S Invest s.àrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.357.

—
Extrait des résolutions des associés du 24/05/2013

Le 24 mai 2013, les associés de la société MD'S INVEST SARL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont accepté, à l'unanimité, la démission de Madame Marie-Lies DESODT de son mandat de gérante de la société à compter du 30.04.2013.

Luxembourg, le 24/05/2013.

MARIE-LIES DESODT / MATHIEU DE BEAUMONT

Les associés

Référence de publication: 2013069237/14.

(130084869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

MuV Finance Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.874.

Les comptes de liquidation au 30.04.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.05.2013.

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2013069226/12.

(130084722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

OCSiAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 167.533.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par les Associés lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 mai 2013 que:

- Mr. Oleg KISELEV est démis de ses fonctions de gérant de catégorie B avec effet immédiat;
- Mr. Yury UDALTSOV, directeur de société, né le 30 juillet 1960 à Moscou, demeurant 37-38, rue Khromov, 107061 Moscou, Russie, est nommé gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Simon Baker, Gérant de catégorie A;
- Mr. Oleg Kirillov, Gérant de catégorie A;
- Mr. Yury Koropachinskiy, Gérant de catégorie A;
- Mr. Yury Zelvenskiy, Gérant de catégorie A;
- Mr. Mikhail Predtechenskiy, Gérant de catégorie A;
- Mr. Yury Udaltsov, Gérant de catégorie B;
- Mr. Andrey Kushnarev, Gérant de catégorie B;
- Mr. Igor Kim, Gérant de catégorie C.

Pour extrait conforme
Simon BAKER
Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013069284/25.

(130085253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069269/10.

(130085435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SurfIn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 69.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069449/10.

(130085199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Telefónica Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 105.162.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069453/9.

(130084882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Toro Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 67.149.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2013 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 27 mai 2013 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au siège de la société, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013069475/19.

(130085445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069487/15.

(130085046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Trendiction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069461/10.

(130085702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Value Capital Partners SA-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069490/10.

(130085700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

VSA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 134.215.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 4 janvier 2013.

Le conseil prend acte de la démission de Marco LAGONA, né le 18.04.1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de sa fonction d'administrateur, avec effet au 4 janvier 2013.

Le Conseil décide de coopter comme nouvel administrateur avec effet au 4 janvier 2013, Monsieur Norberto DE AZEVEDO MIRANDA, né le 20.10.1974 à Luxembourg domicilié professionnellement 113, Route d'Arlon, L-8211 Mamer, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 31.12.2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VSA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013069499/17.

(130085681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Vrucht Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VRUCHT HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013069498/12.

(130084961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Todi Bro. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.309.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069459/10.

(130085179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bougie Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 161.264.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.05.2013.

Pour: BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013069649/15.

(130086542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

All Trans Logistic S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 108.442.

L'an deux mille treize.

Le dix-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALL TRANS LOGISTIC S.A., ayant son siège social à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.442 (NIN 2005 2211 450),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1076 du 21 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1768 du 17 juillet 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1779 du 14 juillet 2012,

au capital social de CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 131.000.-), représenté par quatre mille deux cent vingt-six (4.226) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 131.000.-), représenté par quatre mille deux cent vingt-six (4.226) actions sans désignation de valeur nominale.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 131.000.-), représenté par quatre mille deux cent vingt-six (4.226) actions sans désignation de valeur nominale.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, L. SCHUMACKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/970. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068809/101.

(130085006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

A.M.R. Comptabilité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 16A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.505.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le huit mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Madame Mélanie THOLEY, née à Metz (France), le 05 octobre 1984, demeurant à F-57480 Ritzing, 9, rue de la Chapelle;

2.- Monsieur Hamid ARAMI, comptable, né à Metz (France), le 24 mars 1984, demeurant à F-57070 Metz, 10, rue d'Anjou.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
A.M.R. COMPTABILITE S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau comptable ainsi que l'exécution de tous services se rapportant à la comptabilité générale.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Remerschen.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Mélanie THOLEY, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Hamid ARAMI, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par l'apport du matériel repris dans une liste qui reste annexée au présent acte, le tout évalué par les comparants à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-).

Les comparants déclarent que le prédit apport se trouve à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Madame Mélanie THOLEY, prénommée.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Hamid ARAMI, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-5441 Remerschen, 16A, route de Mondorf.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Tholey, Arami, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2013. Relation: EAC/2013/6142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013068776/76.

(130085356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bee Brand Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 177.520.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
ici représentée par Madame Marta COTAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg,
24, rue Saint Mathieu,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BEE BRAND Management S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles desdites propriétés intellectuelles.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur unique administrateur unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances (i) par les signatures conjointes de deux administrateurs, (ii) par la signature d'un administrateur-délégué ou (iii) par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^{ème} mardi du mois d'avril à 17.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital de la manière suivante:

AT HOLDING S.A., préqualifiée,

Trente et un mille actions	31.000
TOTAL: trente et un mille actions	31.000

de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;
- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

- Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Monsieur Frédéric MONCEAU est également nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. COTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23487 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068863/159.

(130085620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

BBTPS Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.123.

—
RECTIFICATION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

- BBTPS Nominees Limited (formerly: Bridgepoint Development Capital I (Nominees) Limited), having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06871998;

- BDC I Nominees Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 07627447;

here represented by Mrs Nathalie MAISSIN, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on May 21st, 2013. All together the "Shareholders";

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the Shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the Shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "BBTPS Networks Holdings S.a r.l.", having a share capital of twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of July 9, 2012, published in the Mémorial C - N°2381 on September 25, 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.123 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of November 6, 2012, published in the Mémorial C - N°6 on January 2, 2013.

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502.-) represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The present deed amends the deed signed on July 9, 2012 before Maître Martine SCHAEFFER, number 1406/2012 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the July 11, 2012 with the relation LAC/2012/32663, deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies on August 30, 2012 under the reference L120151104.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company explained to the notary that, due to an error article 12.1 of the articles of incorporation regarding the Board Meetings wrongly indicated that the Board of Managers shall appoint a chairman.

As a consequence article 12.1 of the Articles of Incorporation should read in its English version:

" **12.1.** Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager."

The appearing parties require the notary to make this rectification, if necessary, in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt et un mai.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- BBTPS Nominees Limited (précédemment: Bridgepoint Development Capital I (Nominees) Limited), ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06871998; et

- BDC I Nominees Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 07627447;

Tous ensemble les «Associés»;

ici représentés par Madame Nathalie MAISSIN, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé le 21 mai 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les Associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les Associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «BBTPS Networks Holdings S.à r.l.», ayant un capital social de douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 juillet 2012, publié au Mémorial C, N°2381 du 25 septembre 2012 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.123 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 novembre 2012, publié au Mémorial C, N°6 du 2 janvier 2013.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Le présent acte modifie l'acte signé le 9 juillet 2012 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 1406/2012 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 11 juillet 2012 sous la relation LAC/2012/32663, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg du 30 août 2012 sous la référence L120151104.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la Société ont expliqué au notaire que, suite à une erreur, l'article 12.1 des statuts de la société relatif à la Réunion du Conseil de Gérance, mentionnait erronément que le Conseil de Gérance devra nommer un président.

En conséquence l'article 12.1 des statuts de la société doit être lu comme suit en sa version française:

" 12.1. Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant."

Les parties comparantes requièrent le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Maissin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23445. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068861/104.

(130085267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 11.651.

L'an deux mille treize, le treize mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Antonio DE JESUS DA SILVA, garagiste, né le 3 mai 1946 à Aranhas (Portugal) demeurant au 2, rue Jean König L-7248 Heisdorf, agissant en tant que mandataire spécial des associés de la Société.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée «Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie S.à r.l.» (la "Société"), ayant son siège social au LL-7257 Walferdange, 8, Millewée, Grand- Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Joseph KER-SCHEN, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 1er octobre 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 204 le 19 novembre 1973,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 11.651.

Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 26 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1628 le 28 août 2006.

II. Une première consultation avait été faite en date du 17 janvier 2013, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous reproduit, conformément à l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Dans la mesure où les trois quart (3/4) du capital social nécessaire à l'entérinement des résolutions soumises lors de cette consultation écrite précitée n'avait pas été atteints, il a été procédé au regard de l'article 194 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée à une nouvelle consultation.

III. Cette consultation soumise en date du 11 février 2013, a recueilli le vote favorable de deux cent cinquante (250) parts sociales ainsi en conformité avec l'article 194 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Les résolutions figurant à l'ordre du jour ci-après ont été valablement prises.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros), en vue de le porter de son montant actuel 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 25.000,-EUR (vingt-cinq mille euros), par la création de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

2. Souscription intégrale des nouvelles parts sociales par un versement en numéraire de l'associé Antonio DE JESUS SILVA, prénommé.

3. Renonciation des autres associés à leur droit de souscription préférentiel.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, représentées de la façon suivante:

1. Monsieur Antonio DE JESUS SILVA,	690
2. Madame Maria Isabel PINTO DA SILVA	10
3. Monsieur Marco Manuel GOMES FERNANDES	125
4. Monsieur Luis Antonio DOS SANTOS ANICETO	125
5. Madame Filomena DOMINGUES LOPES ANDRADE FERNANDES,	50
Total:	1.000

5. La Société donne tous les pouvoirs au gérant Monsieur Antonio DE JESUS DA SILVA à l'effet de procéder à la réalisation de l'augmentation de capital, recueillir les souscriptions et les versements, effectuer le dépôt des fonds.

Le comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour précité:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros), en vue de le porter de son montant actuel 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 25.000,-EUR (vingt-cinq mille euros), par la création de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution:
Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) ont été souscrites par l'associé Antonio DE JESUS DA SILVA, prénommé, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution:

Aucun autre associé ne s'étant porté souscripteur, la prédite souscription a été acceptée par l'associé Antonio DE JESUS DA SILVA, prénommé.

Quatrième résolution:

A la suite des résolutions précédentes, l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, représentées de la façon suivante:

1. Monsieur Antonio DE JESUS DA SILVA,	690
2. Madame Maria Isabel PINTO DA SILVA	10
3. Monsieur Marco Manuel GOMES FERNANDES	125
4. Monsieur Luis Antonio DOS SANTOS ANICETO	125
5. Madame Filomena DOMINGUO LOPES ANDRADE FERNANDES,	50
Total:	1.000»

Cinquième résolution:

Tous les pouvoirs ayant été donné au gérant Monsieur Antonio DE JESUS DA SILVA, prénommé, à l'effet de procéder à la réalisation de l'augmentation de capital, recueillir les souscriptions et les versements, effectuer le dépôt des fonds

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à neuf cent trente-neuf euros (939,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.DE JESUS DA SILVA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15/05/2013. Relation: LAC/2013/22240. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068825/89.

(130085187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Auguste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.293.

—
L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

La société à responsabilité limitée AUGUSTE S.à r.l., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.293 (NIN 2005 2417 768),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1270 du 25 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 11 du 10 janvier 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1204 du 19 juin 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 544 du 12 mars 2009;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1691 du 27 juillet 2011,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

Exposé préalable

Le comparant présente le projet de fusion daté du 26 mars 2013, proposant l'absorption par la société FONCIERE DU GRAND-DUCHE S.à r.l. de la société AUGUSTE S.à r.l..

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 827 du 9 avril 2013.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable et fiscal de la fusion au 1^{er} janvier 2013, et les droits réservés aux associés par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de ladite fusion par l'associée unique de la société absorbée.

Délibération

Ensuite l'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions, suite au projet de fusion daté du 26 mars 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 827 du 9 avril 2013, proposant l'absorption par la société FONCIERE DU GRAND-DUCHE S.à r.l. de la société AUGUSTE S.à r.l..

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société AUGUSTE S.à r.l. par la société FONCIERE DU GRAND-DUCHE S.à r.l. aux conditions prévues par le projet, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société FONCIERE DU GRAND-DUCHE S.à r.l. et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée, la société AUGUSTE S.à r.l., comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer entière décharge au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2013, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. KEMPF, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068822/64.

(130085274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Value Capital Partners SA-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 33.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.922.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of April,

Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal by Mr. David Poncé, professionally residing at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg and further to the resolutions of the board of directors of the Company Value Capital Partners SA-SPF, a société anonyme -société de gestion de patrimoine familial, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.922 (the "Company") passed on 19 April, 2013,

A copy of which resolutions and proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the Company's share capital is fixed at thirty one thousand five hundred Euros (EUR 31,500) represented by fifteen (15) shares having a nominal value of two thousand one hundred Euro (EUR 2,100) each;

II. That article 5 paragraphs 5 to 7 of the articles of association of the Company provide that: "For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at one hundred five thousand Euro (EUR 105,000) to be divided into fifty (50) shares with a nominal value of two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-) each.

The board of directors is authorised, during a period of five (5) years ending on July 21, 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of available reserves, profits carried forward or share premium if allowed by the general shareholders' meeting that decided the allocation to such reserves, profits carried forward and share premium. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.";

III. That the board of directors of the Company decided on 19 April, 2013, in conformity with the aforementioned article of the articles of association of the Company, to issue one (1) new share with a subscription value of two thousand one hundred Euro (EUR 2,100) to the benefit of one new shareholder of the Company;

IV. That the new shareholder fully paid the subscription price of the new share amounting to two thousand one hundred Euro (EUR 2,100);

The share subscribed has been paid up by contribution in cash for the aggregate amount of two thousand one hundred Euro (EUR 2,100). The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

V. That the board of directors fully accepts and acknowledges the subscription by the new shareholder to the new share;

VI. That pursuant to the above issuance of one (1) new share the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty three thousand six hundred Euro (33,600 EUR) divided into sixteen (16) shares with a nominal value of two thousand one hundred Euro (EUR 2,100) each”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par M. David Poncé, résidant professionnellement au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg et en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société Value Capital Partners SA-SPF, société anonyme – société de gestion de patrimoine familial, dont le siège social est situé au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.922 (la «Société»), prises le 19 avril 2013,

Lesquelles résolutions et procuration, une copie de celles-ci, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille cinq-cents Euros (EUR 31.500), représenté par quinze (15) actions avec une valeur nominale de deux mille cent Euros (EUR 2.100) chacune;

II. Que les paragraphes 5 à 7 de l'article 5 des statuts de la Société prévoient que:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinq mille Euros (EUR 105.000), qui sera représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de deux mille cents Euros (EUR 2.100) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 21 juillet 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec émission d'actions nouvelles et avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, à condition qu'elles soient autorisées par l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur l'affectation de ces réserves, bénéfices ou primes d'émission. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, ou toute autre personne dûment autorisée, à recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»;

III. Que le conseil d'administration de la Société a décidé le 19 avril 2013, conformément aux statuts de la Société susmentionnés, d'émettre une (1) nouvelle action avec une valeur de souscription de deux mille cent Euros (EUR 2.100), au bénéfice d'un nouvel actionnaire de la Société;

IV. Que le nouvel actionnaire a payé entièrement le prix de souscription de la nouvelle action s'élevant à deux mille cent Euros (EUR 2.100);

L'action souscrite a été entièrement libérée par un apport en numéraire de deux mille cent Euros (EUR 2.100), ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

V. Que le conseil d'administration de la Société accepte entièrement et reconnaît la souscription par le nouvel actionnaire de la nouvelle action;

VI. Que suite à l'émission d'une (1) nouvelle action, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille cinq cents Euros (EUR 33.600) divisé en 16 actions avec une valeur nominale de deux mille cent Euros (EUR 2.100) chacune. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20852. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068690/113.

(130084219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

TPG Devon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Devon S.à r.l.

Référence de publication: 2013068667/10.

(130084511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013068912/13.

(130085703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Colisée Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068889/11.

(130085254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.